

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE TUGÉRAS-SAINTE MAURICE

Charente-Maritime

Séance du 5 Octobre 2022

N° 2022_05_10_01

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrage exprimés
9	9	9

Date d'affichage

28/09/2022

Date de la convocation

28/09/2022

L'an deux mil vingt-deux, le cinq octobre, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt-et-un juin, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des Fêtes, sous la Présidence de Monsieur Pierre AMAT.

Présent : M. Pierre AMAT, Mme Agnès LARGEAU, M. Pascal LAROCHE, Mme Jeannie CHIRON, M. Stéphane MAURIN, M. Olivier DAVID, M. Donovan CHARTIER, M. Julien WARCHOLINSKI, M. Sylvain DETRY

Absent(s) excusé(s) :

Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

OBJET : TARIF CONCESSION CIMETIERE

M. le Maire explique que la dernière délibération concernant les tarifs des concessions de cimetière date du 9 décembre 2014 et mentionne encore des tarifs pour des concessions perpétuelles.

M. le Maire propose de modifier les durées des concessions et de fixer les tarifs suivants :

Concession cinquantenaires	15 euros / m ²
Concession trentenaires	10 euros / m ²

En cas de renouvellement à l'échéance de la durée d'une concession, le tarif applicable sera celui en vigueur à la date du renouvellement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Accepte** à l'unanimité les propositions de M. le Maire
- **Donne** tout pouvoir au Maire ou son représentant pour accomplir toutes les formalités nécessaires

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits
ont signés au registre les membres présents

Le secrétaire de Séance,
M. MAURIN Stéphane

Fait à Tugéras-Saint-Maurice,
Le 17 octobre 2022
Le Maire,
Pierre AMAT

